

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage) le **5 décembre 2022** à 19 h 00

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Joanne Mayer
Maureen Rice
Maureen McEvoy
Luc Thivierge
Lee Angus
Ghyslain Robert

Sont aussi présents

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière

Ouverture de la séance

La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 16.

Adoption de l'ordre du jour

2022-12-300 Ordre du jour de la rencontre :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Administration
 - 3.a) Liste des factures à payer
 - 3.b) Bail de location bureau Sureté du Québec – renouvellement
 - 3.c) Paiement rétroaction traitement des élus – règlement 07-2018
 - 3.d) Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)
 - 3.e) Contribution panier de Noël
 - 3.f) Rôle d'évaluation 2023-2024-2025 – demande de révision
 - 3.g) Budget MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – demande de révision
4. Sécurité publique
5. Travaux publics
 - 5.a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERRL-MTQ)
 - 5.b) Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
 - 5.c) Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux
 - 5.d) Préparation des plans et devis pour la réfection d'un kilomètre du chemin McDonald
6. Hygiène du milieu
 - 6.a) Réparation génératrice station pompage de Low
 - 6.b) Octroi de contrat – Collecte des matières résiduelles, appel d'offre 2022-SOU-451-001
 - 6.c) Octroi de contrat – Désinfection de l'eau potable au poste de pompage de Fieldville, appel d'offre 2022-SOU-413-001
 - 6.d) Appui Commonwealth plywood ltée
7. Urbanisme
8. Loisirs, culture et communication
 - 8.a) Mise sur pied d'un comité de suivi PFM-MADA

- 8.b) Contribution Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill
9. Correspondance, documents et information
- Dépôt des états financiers 2021
 - Déclaration des intérêts pécuniers des membres du conseil
 - États comparatifs au 31 octobre 2022
10. Période de questions
11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adopté à l'unanimité

Adoption des procès-verbaux

- 2022-12-301** Attendu que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION

Liste des factures à payer

- 2022-12-302** Attendu que la mairesse a analysé la liste des factures pour le mois de novembre 2022, d'une somme de 176 072.78 \$ \$ et déclare être satisfaite;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2022-11 d'une somme de 176 072.78 \$;

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise la directrice générale et secrétaire-greffière à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Ghyslain Robert s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

Bail de location bureau Sureté du Québec - renouvellement

- 2022-12-303** Attendu que la Société québécoise des infrastructures (SQI) a présenté une proposition de renouvellement de location pour un local d'une superficie de 21.56 mètres carrés situé au 400, route 105;

Attendu que le bail serait renouvelé pour une période de trois (3) ans soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025 pour un montant de 301.67 \$ plus taxes;

Attendu que le bail inclut une option de renouvellement pour une période additionnelle de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour le local situé au 400, route 105 aux conditions énumérées ci-haut;

Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et secrétaire-greffière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2022-12-304

Païement rétroaction traitement des élus – règlement 07-2018

Attendu que le règlement 07-2018 relatif au traitement des élus municipaux prévoyait une augmentation annuelle équivalente à l'indice des prix à la consommation pour le Québec;

Attendu que l'augmentation annuelle prévue n'a jamais été calculée ni versée aux membres du Conseil;

Attendu qu'il s'agit d'un règlement et que ce dernier doit être appliqué jusqu'à sa modification par l'adoption d'un nouveau règlement;

Attendu que les membres du conseil désirent revoir le règlement relatif au traitement des élus pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement du montant de la rémunération ajustée pour 2022 selon la grille de calcul fourni;

Le vote est demandé :

Pour

Joanne Mayer

Maureen Rice

Luc Thivierge

Ghyslain Robert

Maureen McEvoy

Contre

Lee Angus

Adopté sur division

2022-12-305

Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, la régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Attendu que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités;

Attendu que le budget de la RIAM prévoit une quote-part pour la municipalité de Low de 7 898 \$ pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal

- adopte le budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki incluant une quote-part de 7 898 \$
- demande le retour des avions de la SOPFEU à Maniwaki

Les fonds seront pris à même le poste 02-371-00-459, RIAM – transport aérien.

Le vote est demandé :

Pour
Joanne Mayer
Ghyslain Robert

Contre
Lee Angus
Maureen Rice
Luc Thivierge
Maureen McEvoy

Rejeté sur division

2022-12-306

Contribution panier de Noël

Attendu qu'une demande d'aide financière a été reçue de l'organisme Au gout du jour (Les Œuvres de charité) dans le but de financer des paniers de Noël;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 400 \$ pour la confection de paniers de Noël.

Les fonds seront pris à même le poste 02-701-90-970, contribution – financement d'organisme.

Adopté à l'unanimité

2022-12-307

Révision rôle d'évaluation 2023-2024-2025

Attendu que le rôle d'évaluation pour les années 2023-2024-2025 a été déposé à la municipalité et que nous avons constatés que les évaluations ont été basés sur le marché en date du 1^{er} juillet 2021;

Attendu que le marché immobilier est actuellement en baisse et que les économistes prévoient une récession;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et au ministère des Affaires municipales et de l'habitation une révision des évaluations en fonction de la conjoncture économique actuelle et à venir.

Adopté à l'unanimité

2022-12-308

Budget 2023 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Attendu la réception du budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour 2023 qui présente une augmentation des dépenses de 17 %;

Attendu que cette augmentation a un impact direct sur le compte de taxes des citoyens de la Municipalité;

Attendu que les économistes prévoient une récession à court terme;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ Unanimement

ET résolu que ce conseil municipal demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de revoir son budget et de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC et aux autres municipalités membres.

Adopté à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

S.O.

TRAVAUX PUBLICS

2022-12-309

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (ERRL-MTQ)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports versera une compensation de 524 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments pour les ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations prévues à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments pour les ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

2022-12-310

Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Attendu que la municipalité du Canton de Low a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le

31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 54 190.87 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

2022-12-311

Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

Attendu que la municipalité du Canton de Low a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 54 190.87 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Adopté à l'unanimité

2022-12-312

Préparation des plans et devis pour la réfection d'un kilomètre du chemin McDonald

Attendu que des travaux routiers doivent être réalisés en 2023 sur le chemin McDonald sur une distance d'environ un kilomètre se situant au début de la pente en direction du chemin Lyons;

Attendu que la Municipalité a communiqué avec la firme WSP pour obtenir un prix pour la préparation des plans et devis;

Attendu que la firme WSP a soumis une offre incluant une visite des lieux, la conception préliminaire et les plans et devis pour soumission au coût de 20 900 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour la préparation des plans et devis pour les travaux à réaliser en 2023 sur le chemin McDonald au coût de 20 900 \$ plus taxes.

Les fonds seront pris à même la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adopté à l'unanimité

1. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-12-313

Réparation génératrice station pompage de Low

Attendu que par mesures préventives, la municipalité a demandé une inspection de la génératrice de la station de pompage de Low à la suite de nombreuses pannes de courant au mois de septembre 2022;

Attendu que lors de la visite du technicien le 28 septembre 2022, certaines réparations doivent être faites afin d'assurer le bon fonctionnement de la génératrice tel que :

- remplacement de la pompe
- remplacement du radiateur
- remplacement des boyaux d'antigel
- remplacement de l'antigel

- nettoyage du moteur
- nettoyage du système de refroidissement

Attendu qu'une soumission a été reçue de Drumco Énergie pour effectuer les travaux requis au coût de 5 817.89 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
 APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour la réparation de la génératrice par la firme Drumco Énergie au coût de 5 817.89 \$ plus taxes.

Les fonds seront pris à même la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

2022-12-314

Octroi de contrat – Collecte des matières résiduelles, appel d'offre 2022-SOU-451-001

Attendu qu'un appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles a été publié en octobre 2022 pour la collecte des matières résiduelles pour une période de trois ans soit 2023-2024 et 2025;

Attendu que la Municipalité a reçu la soumission suivante :

- Location Martin Lalonde inc. 1 655 747.34 \$ plus taxes

Attendu qu'une seule soumission a été reçue et qu'une rencontre a été organisée avec le soumissionnaire pour négocier;

Attendu que suite à la rencontre avec l'entrepreneur, certains ajustements à la baisse ont été effectués et que le prix soumis est maintenant de 1 352 260.20\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
 APPUYÉ DE Maureen McEvoy

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'octroi du contrat de collecte des matières résiduelles au coût de 1 352 260.20 \$ à Location Martin Lalonde inc.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires 02-451-10-446, collecte des déchets domestiques, 02-452-10-446, collecte des matières recyclables, 02-452-35-446, collecte des matières organiques.

Le vote est demandé :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Joanne Mayer	Maureen Rice
Lee Angus	Luc Thivierge
Maureen McEvoy	Ghyslain Robert
Carole Robert	

Adopté sur division

2022-12-315

Octroi de contrat – Désinfection de l'eau potable au poste de pompage de Fieldville, appel d'offre 2022-SOU-413-001

Attendu qu'un appel d'offres pour la désinfection de l'eau potable au poste de pompage de Fieldville en octobre 2022 ;

Attendu que la Municipalité a reçu la soumission suivante :

- Brébeuf mécanique de procédé inc. 127 640.00 \$ plus taxes

Attendu que suite l'analyse de la soumission, cette dernière est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour la désinfection de l'eau potable du poste de pompage de Fieldville au coût de 127 640 \$ plus taxes à la compagnie Brébeuf mécanique de procédé inc.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-725, achat de biens durables – machineries, outillages et équipements (TECQ).

Adopté à l'unanimité

2022-12-316

6d) Appui Commonwealth plywood ltée

Attendu que la compagnie est une entreprise chef de file en opérant des usines de transformation de bois dans huit régions différentes dans la province de Québec;

Attendu Commonwealth Plywood Ltée opère une usine de transformation dans la municipalité de Low et contribue à l'économie de la région en créant des emplois;

Attendu que Commonwealth Plywood Ltée crée plus d'emploi par mètre cube que toute autre usine de première transformation au Québec;

Attendu que pour récolter le bois aujourd'hui (pin et feuillus) en forêt mélangée, Commonwealth Plywood Ltée a besoin d'une garantie d'approvisionnement (GA), une capacité de production (besoins), la superficie qui peut être récoltée annuellement dans les peuplements qui génère du bois d'œuvre feuillu et pin, la distance à notre usine et aux usines des tiers (sepm, pâte, peupliers, bois de chauffage, etc.) et la perte subit lors de récolte pour les tiers;

Attendu que depuis plusieurs années, Commonwealth Plywood Ltée dénonce le fait que le nombre de mètres cubes de bois indiqué à la GA n'est, en réalité, que récoltable qu'à 50 %;

Attendu que la capacité de production (besoin) de Commonwealth Plywood Ltée est attribuée par un processus administratif, qui change continuellement ou la rend conditionnelle à des investissements ou à de l'embauche;

Attendu que les annonces récentes du ministère des Ressources naturelles et des forêts font en sorte que les GA pour la période de 2023-2028 sont réduites de façon importante sans que Commonwealth Plywood Ltée soit consulté et ainsi en contradictions avec les confirmations déjà obtenues;

Attendu qu'un dernier facteur, le forestier en chef, démontre l'augmentation des volumes disponibles, mais affecte les GA de Commonwealth Plywood Ltée à la baisse;

Attendu que Commonwealth Plywood Ltée a récemment annoncé la réouverture d'une de ses usines, une autre a subi un sinistre et tout ceci avec la conjoncture économique des plus imprévisibles telle que l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les défis en recrutement de la main-d'œuvre, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Joanne Mayer

ET résolu que ce conseil municipal

- appui les demandes de Commonwealth Plywood Ltée sur la mise en place d'un moratoire d'une période d'un an sur les modifications à la GA actuelle et de prévoir une rencontre dans les plus brefs délais avec les

représentants du ministère des Ressources naturelles et des forêts afin d'assurer les emplois dans les régions

- transmette la résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les municipalités incluses à la MRC, à la MRC Antoine-Labelle et MRC Pontiac pour leur appui.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

S.O.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

8.a) Mise sur pied d'un comité de suivi PFM-MADA

2022-12-317

Attendu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective politique familiale et Municipalités amies des aînées (PFM-MADA) réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2019;

Attendu que la municipalité est l'une des 12 municipalités à la démarche collective PFM-MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Attendu que pour compléter le rapport final ainsi que la reddition de compte demandé par le Secrétariat aux aînées (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à la MRC, il est nécessaire de faire le bilan des actions incluses au plan d'action PFM-MADA de toutes les municipalités participantes, y compris la municipalité de Low;

Attendu que la date limite pour envoyer au SA du MSSS le rapport final et la reddition de compte de la démarche collective PFM-MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est le 1^{er} février 2023;

Attendu que le mandat du comité de suivi sera de faire le bilan global des objectifs et des actions du plan d'action PFM-MADA de la municipalité de Low qui est maintenant à la fin de sa durée de 3 ans;

Attendu que le bilan global devra confirmer si les objectifs du plan d'action de la Municipalité ont été atteints ou non et en fournir la raison;

Attendu que le bilan du plan d'action PFM-MADA servira aussi à mettre au jour et informer le conseil municipal des développements réalisés pour les aînés et les familles dans la municipalité dans le cadre de la démarche PFM-MADA;

Attendu que le comité de suivi sera présidé par l'élue RQFA, madame Maureen McEvoy et assisté par Monsieur Marc-André Gauthier, personne ressource responsable de la coordination de la démarche collective PFM-MADA de la MRC;

Attendu que le comité de suivi aura dans sa composition un minimum de deux personnes aînées engagées dans la communauté, ainsi qu'un minimum d'une personne représentant les familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR Maureen McEvoy
APPUYÉ DE Joanne Mayer**

Et résolu à ce conseil municipal de mettre sur pied le comité de suivi pour la municipalité afin de produire un bilan global du plan d'action PFM-MADA dans le cadre de la démarche collective PFM-MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, qui servira au rapport final à remettre au SA du MSSS.

Adopté à l'unanimité

2022-12-318

Contribution à l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill

Attendu que la municipalité supporte les activités des membres de l'association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Joanne Mayer

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement d'une contribution pour leur service de 4 750 \$.

Les fonds seront pris à même le poste 02-701-90-970, contribution – financement d'organisme.

CORRESPONDANCE

Documents, correspondance et information

- États financiers 2021
- Déclaration des intérêts pécuniers des membres du conseil :
Carole Robert, Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy,
Ghyslain Robert, Lee Angus et Luc Thivierge
- États comparatifs au 31 octobre 2022 en vertu de 176.4 du Code Municipal

Période de questions

La période de questions débute à 20 h 27 et se termine à 21 h 07.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.



Carole Robert
Maire



Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ".

